

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Solers, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles GROSLEVIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie DEVOT, Candide LUNOT, Marie-Noëlle LABARTHE, Jacqueline MOERMAN, Martine WESOLOWSKI, Marie ROUSSEL, MM. Gilles GROSLEVIN, Alain FOURNIER, Christophe BOUVET, Laurent MESSAGEOT, Daniel SARAZIN, Jacques CALLIES, Eric DRUESNE, Gilbert MARIAUD, Gérard GUYOT

Secrétaire de séance: Monsieur Christophe BOUVET

## **ORDRE DU JOUR:**

1. Entreprise travaux église
2. Règlement cantine et garderie
3. SDESM - Adhésion des communes de Lieusaint, Réau et Vert Saint-Denis

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Mai 2025**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire part de remarques éventuelles relatives au compte-rendu publié.

Pas de remarques sur ce compte-rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

## **1 Entreprise travaux église**

Monsieur le Maire rappelle la publication du Marché A Procédure Adaptée en date du 22 mai 2025 avec une date limite de réception des candidatures en date du 23 juin 2025.

Mrs Druesne et Mariaud précisent que selon eux il n'y a pas eu de Commission d'Appel d'Offre. Mrs Messageot et Groslevin rappellent que les membres de la Commission d'Appel d'Offre ont été dûment convoqués mais ne sont pas tous venus.

Intervention de Monsieur Mariaud et de Monsieur Druesne qui pointent selon eux un manque de transparence dans la procédure et l'absence de l'architecte lors de la commission d'appel offre.

Monsieur Druesne était absent à cette commission. L'architecte quant à elle est bien venue.

Monsieur Mariaud remet également en cause la nature même des travaux.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à la majorité, deux abstentions de M. MARIAUD et M. GUYOT et une voix contre de M. DRUESNE décide d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés suivants :

Lot 1 : MACONNERIE

**Entreprise CHATIGNOUX**

Montant : 228 741,00 € HT

Lot 2 : CHARPENTE

**Entreprise ATELIERS PERRAULT**

Montant : 169 587,50 € HT

Lot 3 : COUVERTURE

**Entreprise ROQUIGNY**

Montant : 154 768,00 € HT

soit un marché pour un montant global de **553 096,50 € HT** soit **663 715,80€ TTC**

## 2 Règlement cantine et garderie

Monsieur Bouvet expose les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine et de la garderie, qui permettent d'adapter celui-ci à l'utilisation du nouveau logiciel d'inscription. Il précise que les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie restent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés et une voix contre de M. DRUESNE, décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur Bouvet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## 3 SDESM – Adhésion des communes de Vert Saint Denis, Réau et Lieusaint

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et trois abstentions de Messieurs BOUVET, MARRIAUD et GUYOT :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Points divers :

Le rapport d'activité 2024 de la CCBRC présenté à l'ensemble des membres du Conseil.

Point finance par Monsieur Messageot.

Point CCAS par Madame Devot.

Discussion autour de la prestation des ordures ménagères.

Fin du conseil 20h30

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Christophe BOUVET

Le Maire,

Gilles GROSLEVIN